

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 octobre 2016

CP2016_10_9
id. 2819

L'an deux mille seize le vingt six octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à M. MARDEGAN), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à M. DESCAZEAUX)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS
IMMEUBLE ROUZEAUD - PLACE DU FOIRAIL
COMMUNE DE LAUZERTE**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la ~~Commission Permanente~~ une demande de garantie d'emprunt présentée par Mme la Présidente de Tarn-et-Garonne Habitat. Elle concerne l'opération de construction de 4 logements situés Immeuble Rouzeaud, place du Foirail à Lauzerte.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 564 580 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC PLUS sur 40 ans	162 847,00 €
* Prêt CDC PLAI sur 40 ans	134 993,00 €
* Subvention ETAT PLAI	33 500,00 €
* Subvention CD	15 240,00 €
* Subvention d'équilibre commune	218 000,00 €
Total	564 580,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt d'un montant de 297 840 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 50387.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 148 920 €, soit 50 % d'un montant global de 297 540 €, la Commune de Lauzerte se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 28 juin 2016.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, pour l'opération de construction de 4 logements situés Immeuble Rouzeaud, place du foirail à Lauzerte, la garantie du Département à hauteur de 50 % soit 148 920 €, selon les conditions de prêts susvisées ;
- Précise que la Commune de Lauzerte se porte garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 28 juin 2016 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC